

l'intégration, au sein de ces institutions, du personnel chargé du projet et leur permet ainsi de donner des avis et de fournir une aide.

Le projet est axé sur l'ensemble des droits de l'homme, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, et prévoit ce qui suit :

- ♦ une expertise offerte aux institutions clés (Commission des droits de l'homme, Collège de justice, ministère de la Justice, Commission chargée de la restitution des terres, ministère de la Sécurité) pour les aider à mettre sur pied une capacité institutionnelle leur permettant de planifier, de mettre en oeuvre, de gérer et d'évaluer les politiques, les stratégies et les programmes de formation destinés à promouvoir et à protéger les droits de l'homme; et la coordination de l'aide extérieure et l'élaboration des politiques et plans d'action dans le domaine de l'action positive;
- ♦ une aide dans le renforcement des capacités de formation dans le domaine des droits de l'homme, grâce à la formation des formateurs dans les secteurs clés que sont, entre autres, la magistrature, la police, l'armée et les services correctionnels;
- ♦ la formation et l'aide offerte aux ministères afin de leur permettre de mieux remplir leurs obligations aux termes des nouveaux traités ratifiés dans le domaine des droits de l'homme;
- ♦ une aide permettant à la Commission sud-africaine des droits de l'homme d'élaborer, en consultation avec la société civile et les ONG, un plan d'action national des droits de l'homme; et un appui accordé à la Commission des droits de l'homme afin qu'elle puisse mieux remplir son large mandat, surtout en ce qui a trait à la vérification de l'application des droits économiques, sociaux et culturels;
- ♦ une aide offerte au ministère des Affaires foncières afin d'adopter une approche de la réforme foncière axée sur les droits et de renforcer la capacité actuelle d'appliquer la politique de restitution des terres;
- ♦ une expertise et un appui en ce qui concerne l'initiative prise par la Fort Hare University — historiquement l'une des principales universités noires de la nation — de mettre sur pied un centre de ressources sur les droits de l'homme pour desservir l'une des provinces les plus défavorisées du pays et pour offrir au gouvernement des services de formation dans le domaine des droits de l'homme.

Au mois d'août 1998, les principales activités menées concernaient, entre autres, l'offre de conseils pour mettre la dernière main à la trousse de formation sur les droits de l'homme mise au point par la police sud-africaine; la publication, conjointement avec la police, d'un guide de poche à l'intention des agents de police, sur les normes et pratiques en matière des droits de l'homme; des avis et une aide suivis à la Commission sud-africaine des droits de l'homme pour élaborer un plan d'action national qui

serait adopté par le gouvernement lors de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 1998; un appui à la Commission pour un atelier sur l'ébauche d'un plan d'action national sur les droits de l'homme; des avis et une aide suivis au Collège de justice du ministère de la Justice afin d'intégrer les droits de l'homme dans le programme de formation des magistrats, procureurs et autres fonctionnaires concernés par l'administration de la justice; une aide à la Fort Hare University pour lui permettre de tenir des ateliers de formation dans le domaine des droits de l'homme et, enfin, une aide pour tenir la collection de documents du Centre des droits de l'homme de la Fort Hare University.

Bureau régional du programme des droits de l'homme

Outre le Haut Commissariat des droits de l'homme en Afrique du Sud, le Bureau régional du programme des droits de l'homme pour l'Afrique australe est situé à Pretoria. Les coordonnées du bureau régional sont les suivantes : M. David Johnson, conseiller régional, a/s du PNUD, 351, rue Schoeman, C.P. 6541, Pretoria 0001, Afrique du Sud; tél. : (27-12) 338-5300; téléc. : (27-12) 320-4353/4; courrier électronique : djohnson@un.org.za. Il s'agit d'un projet mixte du Haut Commissariat et du PNUD administré par le Bureau des services d'appui aux projets (BSP) des Nations Unies. Le programme vise à mobiliser et à coordonner l'aide offerte à l'échelle de l'organisation dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie et de la règle du droit. Il concerne les pays de la Southern Africa Development Community (SADC) et du Groupe de l'Océan indien du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique.

Sous la supervision conjointe du Haut Commissariat et des coordonnateurs-résidents des pays participants, le Bureau a pour mandat d'assumer les fonctions suivantes : offrir des avis, de l'aide et de l'information aux gouvernements de la sous-région, ainsi qu'au secrétariat de la SADC sur les questions relatives aux droits de l'homme, à la démocratie et à la règle du droit; offrir un appui technique aux coordonnateurs-résidents de la région sur les questions relatives aux droits de l'homme, à la démocratie et à la règle du droit; assurer l'accès des équipes de pays de l'ONU à l'information et à la documentation sur les droits de l'homme, et créer et faciliter des séances d'information et de formation sur les droits de l'homme pour le personnel concerné travaillant sur le terrain; élaborer des initiatives conjointes avec le PNUD et autres programmes et agences de l'ONU, et coordonner les activités de coopération technique du Haut Commissariat avec eux et d'autres intervenants bilatéraux et multilatéraux, dont les gouvernements donateurs et les ONG; faciliter et coordonner la formulation et le suivi des projets de coopération technique en matière des droits de l'homme aux niveaux nationaux et sous-régionaux; et élaborer et exécuter des activités au niveau sous-régional dans l'optique de renforcer les réseaux sous-régionaux qui appuient les droits de l'homme, la démocratie et la règle du droit.